Réf. Farde e-Assemblées : 2696012

N° OJ : **71**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et la Fondation Kanal.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts de collaborer avec la Fondation Kanal dans le cadre du projet « Metabolic Museum-University »;

Considérant qu'il s'agit d'un projet initié par Mme Clémentine Deliss et soutenu par la Fondation et qu'il a pour objectif d'adresser le tournant décolonial et transdisciplinaire dans l'art et d'interroger le potentiel des collections de recherches obsolètes des universités, ou celles dites « secondaires » des musées de Bruxelles;

Considérant que dans le cadre de ce Projet, Mme Clémentine Deliss est invitée, en tant que « Professeure invitée KANAL – Centre Pompidou » à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles à animer une série de conférences et de séminaires à l'attention d'étudiants;

Considérant les modalités pratiques reprises dans la convention en annexe;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts, et la Fondation Kanal est adoptée.

Annexes :